

# Communauté de Haute Provence

## Compte-rendu du Conseil de Communauté Du Lundi 17 février 2014 à 18 h 00 à MANE

Le Président ouvre la séance.  
Mr André PETA est désigné secrétaire de séance.  
Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.  
Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

\* \* \* \* \*

### **1 – REILLANNE – Pôle enfance – Avenants**

Le Président informe l'assemblée que la signature de plusieurs avenants doit être autorisée. Ces avenants sont la cause d'imprévus notamment du terrassement exigé par le géologue, à des retards dans la réalisation de l'opération et à des exigences exprimées par le médecin de la PMI.

Il donne lecture des avenants suivants :

- Lot 1 – Terrassements/VRD	11 791,00 €
- Lot 2 – Gros Œuvre	12 690,00 €
- Lot 6 – menuiseries intérieures	440,00 € et 3 029,00 €
- Lot 7 – Cloisons-Plafonds	8 810,00 €
- Lot 12 – Electricité	4 725,00 €
- Lot 13 – plomberie/ sanitaire/VMC	1 520,00 €
- Maîtrise d'œuvre	2 085,39 € et 1 513,27 €

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer ces avenants.

Concernant les travaux du City stade, l'architecte a retenu les offres des entreprises suivantes :

• City stade	Ets SETP	27 813,00 €
• City Stade	Ets ATP Environnement	37 130,00 €
• Terrassement	Ets SETP	1 815,20 €
• Maîtrise d'œuvre – Mr Sauvageon		5 586,33 €

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer les marchés avec ces entreprises.

### **2 – CONTRAT ADMINISTRATIF DE LOCATION « La Condamine »**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer ce contrat administratif de location.

### **3 – ST MICHEL L'OBSERVATOIRE – Structure d'hébergement « Cadoppi » - Avenants**

Des avenants se révèlent nécessaires pour des terrassements supplémentaires en raison de la nature des sous-sols, de l'isolation du silo à bois suite à des infiltrations d'eau et pour la restauration d'une ancienne porte.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer ces avenants après négociation du bureau.

### **4 – REILLANNE – Parvis de l'église St Denis**

Le Président informe l'assemblée qu'à la demande de la municipalité de Reillanne, il y a lieu d'ouvrir des crédits d'un montant de 40 000 € pour la restauration du parvis de l'église avec en recette des fonds européens. Cette nouvelle dépense sera inscrite au budget 2014 compte 458.

L'assemblée autorise à l'unanimité cette ouverture de crédits et autorise le Président à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

### **5 – DAUPHIN – Aménagement de l'espace public « La Forge » - Signature des marchés**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer les marchés à intervenir.

### **6 – VILLEMUS – Acquisition d'un terrain – rectification**

Une erreur a été commise dans la délibération en date du 14/11/2013 qui s'est fondée sur l'avis de France Domaine d'un montant de 16 500 €. L'engagement des propriétaires est à 17 000 €.

L'assemblée décide à l'unanimité de procéder à cette rectification et autorise le Président à solliciter des financements sur ces 17 000 €.

**7 – UNION CYCLISTE MANOSQUE 04 – Demande de subvention**

Cette association propose de reconduire la boucle de la Communauté en 2014.  
L'assemblée émet un avis favorable pour poursuivre cette manifestation.

**8 – TRANSPORT SCOLAIRE**

L'assemblée autorise à l'unanimité l'annulation partielle du titre émis à l'encontre d'un usager du transport scolaire pour un montant de 96 €.

**9 – QUESTIONS DIVERSES**

Le Président soumet à l'assemblée le contrat enfance jeunesse proposé par la CAF pour les crèches de Mane et Reillanne qui fixe la participation financière de celle-ci.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat enfance jeunesse.

Le Président remercie les délégués de la Communauté pour le travail accompli durant ce mandat.  
La séance est close à 18h50

Mane, le 24 février 2014

Le Président de la Communauté  
De Haute Provence



Jacques DEPIEDS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Depieds', is written over a horizontal line. A long, thin diagonal line extends from the end of the signature across the page.